

## EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Absent(es) représenté(es) :**

Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Madame Christine BURÉ

Monsieur Nicolas COCHFERT donne pouvoir à Monsieur Tony CHEVAUX

**Absente excusée :** Madame Sophie MANIGAULT-TERRE

**Absentes non excusées :** Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

**Secrétaire de séance :** Madame Léa COIGNOT

**N° 03 - 23/02/2023**

**ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Conformément à l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que, pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement de l'élu.

S'il y a lieu de désigner un nouvel adjoint, celui-ci sera choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder. De même que le conseil municipal peut décider que cet adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Si ce n'est pas le cas, le nouvel adjoint prend place au dernier rang du tableau des adjoints, sachant que les autres adjoints remontent alors d'un cran dans l'ordre du tableau.

Le conseil municipal ayant décidé de ne pas maintenir Madame Aurélie FARCY dans ses fonctions d'adjointe au Maire, il est à présent demandé de désigner un nouvel adjoint au Maire afin de remplacer l'élue. Conformément à la réglementation, celui-ci est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de l'adjoint sachant qu'il prendra place au dernier rang du tableau des adjoints,

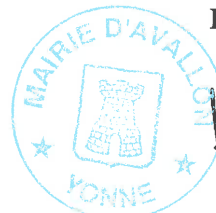
Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, ayant fait acte de candidature, est élue adjointe au Maire d'Avallon.

**Résultat du vote**

22 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 3 abstentions

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



*Habsoui*